

CONCOURS DU BRASSEUR AMATEUR DE NICE 2017

DATES

- Les inscriptions sont ouvertes à partir de 01/05/2017 jusqu'au 31/07/17.
- Les échantillons devront être déposés a partir du 25/08/2017 jusqu'au 09/09/2017

PARTICIPANTS

- Toute personne majeure résidant dans les Alpes Maritimes n'exerçant pas en tant que brasseur/brasseuse professionnelle peut participer au concours, à l'exception des membres du jury et des organisateurs.
- En aucun cas, les échantillons présentés par un participant ne peuvent avoir été brassés par une tierce personne. Tout candidat s'engage à présenter sa propre production sous peine de voir annuler sa participation.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

- Inscription au concours et règlement des frais de participation via le site : <https://www.helloasso.com/associations/brasseurs-independants-des-alpes-maritimes/evenements/concours-du-brasseur-amateur-de-nice-2017>
- Vous serez invité à renseigner :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse
 - Numéro de téléphone
 - Adresse mail de contact
 - Bref descriptif de votre bière participant au concours et le style visé
 - Une photo de vous en train de brasser sur votre matériel
 - Photocopie de votre carte d'identité
 - Attestation sur l'honneur de résider dans les Alpes Maritimes

Le bref descriptif de votre bière (amertume, couleur, degré d'alcool, style s'y rapprochant) n'est demandé qu'à des fins d'organisation des sessions de dégustation. Il ne sera pas communiqué au jury.

- Votre inscription vous engage à avoir lu le règlement du concours et à vous y conformer. En cas de non respect de celui-ci, votre participation au concours sera annulée et les frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

- En réponse à votre inscription, un numéro de participant vous sera communiqué par courrier électronique. Ce numéro de participant devra figurer sur les bouteilles que vous présenterez au concours.

- Les bouteilles ne devront pas comporter d'autre étiquetage que ce numéro de participant, qui devra figurer en noir sur un papier blanc d'au moins 5cm de hauteur et d'au moins 5cm de largeur.

BIERES PRESENTEES

- Chaque participant ne peut présenter qu'une seule bière au concours. La recette de la bière présentée ne devra pas avoir été commercialisée. Tout types de bières brassées a base de céréales sont acceptés, ne sont pas acceptés les bières faites a base d'extraits de malt. Les participants sont invités à fournir un bref descriptif de leur bière et le style recherché lors de leur inscription en ligne (cf. § précédent "modalités d'inscription").

- Tout participant devra fournir une combinaison au choix de :

- 6 (six) bouteilles de 33cl, OU
- 3(trois) bouteilles de 75cl, OU
- 4 (quatre) bouteilles de 50cl.

- Ne sont pas acceptées les bières réalisées chez un professionnel.

DEPOT DES ECHANTILLONS

- Les échantillons devront être déposés dans l'un des lieux de dépôts partenaires. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'événements intempestifs lors du transport, notamment de la casse de bouteilles.

- Les lieux de dépôts partenaires sont les suivants :

- ALLEZ HOPS - 15 rue Defly 06000 Nice (du lundi au samedi : 10h-

19h)

- LA BRASSERIE ARTISANALE DE NICE- 14 avenue Villermont
06000 Nice (du mardi au vendredi : 17h-19h, et le samedi de 10h-
12h/16h-19h)
- BRUNE ROUSSE HOUBLON - 2 rue Flaminius Raiberti 06000
Nice

Note : ne seront acceptés que les échantillons étiquetés du numéro d'inscription et de la copie de la carte d'identité de l'inscrit.

FRAIS D'INSCRIPTION

- Un droit d'inscription de 10 euros est demandé aux participants.
- Il doit être réglé lors de l'inscription en ligne sur helloasso.fr
- Cette participation couvrira les frais d'organisation

JURY

- Le jury est composé de membres compétents, désignés à l'avance par l'équipe organisatrice.
- Sa composition obéit à une répartition par corps de métiers.
Dans la mesure du possible, il sera constitué de :
 - Cavistes
 - Gérants de bars
 - Distributeurs
 - Brasseurs professionnels
 - Représentants de presse

RECOMPENSES

- Les récompenses seront attribuées aux brasseurs dont les bières auront été primées.
- Elles seront dévoilées lors de la cérémonie de remise des prix, à l'occasion du Grand Final qui aura lieu 23/09/17
- La présence des participants lors de la remise des prix n'est pas obligatoire.

- En l'absence des brasseurs amateurs primés lors de la remise des prix, ceux-ci seront contactés par les organisateurs.

MANQUEMENT AU REGLEMENT DU CONCOURS

- En cas de non respect du présent règlement, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat, sans possibilité de recours de la part de ce dernier.

- L'annulation pour manquement au règlement ne s'accompagne en aucun cas de remboursement des frais engagés par le participant.

PUBLICATION DES RESULTAT ET UTILISATION DES INFORMATIONS

- Les informations demandées seront utilisées par l'équipe organisatrice notamment en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur la page Facebook du concours, dans la presse et les réseaux sociaux.

- En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à l'équipe organisatrice via la page Facebook du concours.

- La photo demandée lors de l'inscription, les photos et vidéos réalisées dans le cadre du concours, ont pour but de constituer un support visuel agrégeant tous les participants, afin de représenter le foisonnement et le dynamisme du brassage amateur. En acceptant le règlement du concours, vous autorisez l'équipe organisatrice à utiliser l'image transmise à cette fin.